

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 1 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 01:57 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Il est totalement illogique et inadmissible de vouloir implanter une ISDND sur un site si peu approprié : 3 sources d'eau, et une richesse, environnementale avec des espèces protégées par la convention de Washington. La proximité des terres agricoles, la proximité de la captation de la source Dilo (à moins de 2 km...) les dangers de pollution du marais de Macouria qui entoure la ville de Tonate...
Pourquoi ne reprenez vous pas les études faites en 2014 sur d'autres sites tels que Nancibo ??? Pas de terre agricole sur Nancibo, pas de source, pas de ville proche... Et des collines entre lesquelles faire votre ISDND sans que des éventuelles fuites se déversent dans un marais ou dans des sources.
Mon avis est négatif sur le site de quesnel trois rois.

Numéro : 2 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 02:09 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Implanter une décharge dans cette zone est une grave erreur stratégique et un frein au développement futur de la Guyane. Les zones déjà défrichées sur une commune avec un tel potentiel de développement économique vert doivent servir à la mise en place d'activités agricoles, néo-industrielles et touristiques.

Si vous voulez faire une décharge faites une nouvelle piste qui ira vers un endroit totalement désert et de préférence très loin des points d'eau (même si il n'y a que ça en Guyane)

Numéro : 3 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 03:38 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation :

Je DIS "NON" a cette modification n°2 du S.A.R

1. Car d'autres sites SONT POSSIBLES et ont été répertoriés dans le Rapport n° 009914-01 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), en novembre 2014, mais à ce jour ils N'ONT PAS ÉTÉ ÉTUDIÉS, comme il se devait de l'être, sur leurs compatibilités.
2. Car les dangers de pollutions Air, Eau, Sol sont réels et décrit par le législateur : 40 SUBSTANCES DANGEREUSES ET TOXIQUES pour la santé publique sont émises par les ISDND dans leur fonctionnement normal et il n'y a pas eu d'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES de cette ISDND en ce lieu.
3. Car cette ISDND aura un IMPACT POLLUANT IRRÉVERSIBLE pour des centaines d'années sur 4 quartiers agricoles au niveau des eaux, des sols, de l'air : Quesnel-Ouest, Trois Rois, Risque-Tout ouest, la Césarée.
4. Car cette parcelle AT003 de 112 hectares en FORÊT DOMANIALE :
 - Est une colline entourée de FORETS HUMIDES, dite hydromorphes à protéger de toute détérioration.

- Abrite 426 espèces terrestre de faune et de flore dont 37 ESPECES PROTEGEES, REMARQUABLES ET RARES ; C'est un lieu de nidification de Milan à long bec - Helicolestes hamatus- (espèces protégée), habitat de la tortue Platemys platycephala (appartenant la liste rouge de Washington), etc...

- « Est une continuité écologique fonctionnelle avec L'IMMENSE RÉSERVOIR DE BIODIVERSITE FORESTIER ». (Modification n°2 du Schéma d'Aménagement Régional de Guyane // NOTICE EXPLICATIVE p 47-49)

- Présente 3 SOURCES et une résurgence d'eaux souterraines (mare forestière) alimentant le bassin hydrographique des Marais de Macouria, ZONE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE II (ZNIEFF), abritant des centaines espèces d'animaux terrestres, aquatiques et de plantes.

- Est en amont de captages d'eau pour l'agriculture.

- Est entourée, à moins de 250 mètres, d'agriculteurs et d'abattis traditionnels créoles Guyanais et Amérindien.

- Est enclavé dans un quartier habité de plus de 500 personnes depuis plus de 50 ans.

5. Car ce lieu choisi pour cette industrie polluante est à 2 Km de L'ENTREPRISE D'EMBOUTEILLAGE d'eau de source "DILO" - le périmètre de sécurité donné par le législateur est de 5 Km pour le captage d'eau potable.

Pour tout cela nous disons
« NON » A LA MODIFICATION DE LA PARCELLE AT003
en Espace Naturels de Conservation Durable
et
NOUS DEMANDONS
UNE RÉVISION DU CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION DE L'ISDND
DU DÉPARTEMENT
DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION,
DE LA PROTECTION DES PERSONNES,
DE LA SANTÉ PUBLIQUE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE.

Merci de votre Soutient

En envoyant individuellement un mail à : <https://www.ctguyane.fr>
Rubrique : Concertation publique pour la modification n°2 du S.A.R
Jusqu'au 22 février 2023

Numéro : 4 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 11:38 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : je suis contre ce projet.

pourquoi dans le plus grand département de France pense t'on installer des ISDN a proximité de sites habités, touristiques, agricoles etc

Numéro : 5 **Date de dépôt :** 30/01/2023 **Heure de dépôt :** 12:12 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

L'implantation d'une décharge de déchets non dangereux (soi-disant) sur le site de Quesnel/Macouria sur la parcelle AT003/FORÊT DOMANIALE, est une catastrophe naturelle qui engendrera des conséquences irréversibles à différents niveaux :

- 40 SUBSTANCES DANGEREUSES ET TOXIQUES pour la santé publique sont émises par les ISDND
- un IMPACT POLLUANT IRREVERSIBLE pour des centaines d'années sur 4 quartiers agricoles au niveau des eaux, des sols, de l'air
- Car cette parcelle AT003 en FORÊT DOMANIALE est une colline entourée de FORETS HUMIDES, dite hydromorphes
- Elle abrite sur les 112 hectares concernés 426 espèces terrestre de faune et de flore dont 37 ESPECES PROTEGEES, REMARQUABLES ET RARES
- Elle présente 3 SOURCES et une résurgence d'eaux souterraines (mare forestière) alimentant le bassin hydrographique des Marais de Macouria, ZONE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE II (ZNIEFF) de type II
- Elle est située à 2 Km de l'entreprise d'embouteillage d'eau de source "DILO"

Or, d'autres sites POSSIBLES ont été répertoriés dans le Rapport n° 009914-01 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), en novembre 2014.

Nous connaissons ce que signifie une telle activité : nous avons connu la décharge qui était implantée sur l'actuel site de la déchetterie, et nous connaissons celle des Maringouins.

Par conséquent je m'oppose au changement à LA MODIFICATION DE LA PARCELLE AT003 en Espace Naturels de Conservation Durable qui permettrait cette implantation, et je demande UNE REVISION DU CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION DE L'ISDND DU DEPARTEMENT.

Elisabeth BERTRAND

Numéro : 6 **Date de dépôt :** 30/01/2023 **Heure de dépôt :** 12:52 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : NON:

je ne souhaite pas l'installation d'une zone de stockage sur le lieu-dit Quesnel Ouest -3 Rois:
Proximité d'une zone agricole et abattis traditionnels créoles et amérindiens (Trois Rois, La Césarée,)
Proximité de l'usine d'embouteillage d'eau DILO

Numéro : 7 **Date de dépôt :** 30/01/2023 **Heure de dépôt :** 12:55 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je trouve le choix du lieu inapproprié
Forêt classe sources agriculteurs à proximité bruits trafic de camions incessants ect ... la Guyane est vaste et d autre secteur sans habitations ni zones cultivées nombreuses

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 8 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 13:38 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Contre le projet!

Numéro : 9 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 13:55 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre la modification n2 du schéma d'aménagement régional de Guyane.

Je suis contre la mise en place d'une décharge de n'importe quel nature au site de la savane trois rois.

Il se trouve à proximité du marais de Macouria, bassin riche en biodiversité. De plus ce marais alimenté la crique Macouria qui se jeté dans l'océan

.

Au niveau économique et culturel , le marais de Macouria présent un intérêt important sur la préservation du poisson Atipa emblématique de la commune et de tradition culinaire guyanaise.

Pour voulez vous installer des décharges dans des zones peuplés et riches en biodiversité.

Le centre spatial guyanais dispose d'une surface grande comme la Martinique, non peuplé, pourquoi ne pas installer la.decharge régionale sur ce territoire du csg.

Pourquoi ne pas faire un incinérateur a déchets, qui permettrait de créé de l'électricité via les déchets ?

La Réunion dispose de son incinérateur a déchets pourquoi pas la Guyane.

Merci

Numéro : 10 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 14:04 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis cote l installation de l isdn a Quesnel . Les matériaux ne résisteront pas après plusieurs années et la saison des pluies . Il y a pleins de criques ,pripris et rivières aux alentours qui seront impactés. Il y aura trop de passages de camions sur la cd5 et sur les pistes qui sont déjà mal entretenues . De plus on est en zone naturelle il y a aussi des agriculteurs tout près donc une abération

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 11 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 14:07 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : J'habite sur la commune de Macouria depuis mon enfance, je connais tres bien le site sur lequel l'installation est en etude.
Ce site est composée de plusieurs criques qui se deversent dans le marais de Macouria maintenant considérée comme un corridor écologique selon le dernier PLU de la commune. Ce meme marais qui fait vivre plusieurs familles se nourrissant de la pêche.

Le site est également très riche en biodiversite avec plusieurs especes tres difficiles a trouver ailleurs.

Je ne comprend pas cette volonté obsessionnel de vouloir implanter une isdn sur un tel site qui a mon sens presente énormément de risques quant a l'impact sur l'écologie ainsi que les populations alentours.

Sans parler de notre industrie d'eau "Dilo" qui se trouve a moins de 2 km, l'eau sera empoisonné ! Les Guyanais malades !

Il existent tant de savanes avec des sols imperméables qui seront tout aussi bien placés pour réduire les frais kilométriques des camions poubelles !

Ce site n'est pas adapté. Pas la peine de faire une troisième concertation publique pour ce site non adapté. Toute les personnes de bon sens continuerons à le faire savoir.

LE SITE N'EST PAS ADAPTÉ !

Cordialement

Xavier LEIGNEL

Numéro : 12 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 14:15 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre ce projet
Protégeons notre environnement si précieux.

Non à la décharge !!!!

Numéro : 13 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 15:14 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : L'implantation de ce site de stockage de 120 000 tonnes/an de déchets est une eresie absolue compte tenu de sa localisation, de la nature des sols, du captage des sources pour l'usine d'embouteillage d'eau.
Combien de temps faudra-t-il pour comprendre que la pollution chimique tue la faune, la flore et les êtres humains ?
NON à ce projet délétère pour toutes les formes de vie.

Numéro : 14 **Date de dépôt :** 30/01/2023 **Heure de dépôt :** 16:21 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je constate, après lecture deux projet, qu'il y a ,selon moi,un risque de dégradation de l'environnement,un risque de danger en terme de santé publique. Et pour ces deux raisons, je suite CONTRE ce projet de modification. Du schéma d'aménagement.
Je suis contre la réalisation d'une installation de stokage de déchets.

Numéro : 15 **Date de dépôt :** 30/01/2023 **Heure de dépôt :** 17:51 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je DIS "NON" a cette modification n°2 du S.A.R

1. Car d'autres sites SONT POSSIBLES et ont été répertoriés dans le Rapport n° 009914-01 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), en novembre 2014, mais à ce jour ils N'ONT PAS ÉTÉ ÉTUDIÉS, comme il se devait de l'être, sur leurs compatibilités.
2. Car les dangers de pollutions Air, Eau, Sol sont réels et décrit par le législateur : 40 SUBSTANCES DANGEREUSES ET TOXIQUES pour la santé publique sont émises par les ISDND dans leur fonctionnement normal et il n'y a pas eu d'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES de cette ISDND en ce lieu.
3. Car cette ISDND aura un IMPACT POLLUANT IRRÉVERSIBLE pour des centaines d'années sur 4 quartiers agricoles au niveau des eaux, des sols, de l'air : Quesnel-Ouest, Trois Rois, Risque-Tout ouest, la Césarée.
4. Car cette parcelle AT003 de 112 hectares en FORÊT DOMANIALE :
 - Est une colline entourée de FORETS HUMIDES, dite hydromorphes à protéger de toute détérioration.
 - Abrite 426 espèces terrestre de faune et de flore dont 37 ESPECES PROTÉGÉES, REMARQUABLES ET RARES ; C'est un lieu de nidification de Milan à long bec - Helicolestes hamatus- (espèces protégée), habitat de la tortue Platemys platycephala (appartenant la liste rouge de Washington), etc...
 - « Est une continuité écologique fonctionnelle avec L'IMMENSE RÉSERVOIR DE BIODIVERSITE FORESTIER ». (Modification n°2 du Schéma d'Aménagement Régional de Guyane // NOTICE EXPLICATIVE p 47-49)
 - Présente 3 SOURCES et une résurgence d'eaux souterraines (mare forestière) alimentant le bassin hydrographique des Marais de Macouria, ZONE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE II (ZNIIEFF), abritant des centaines espèces d'animaux terrestres, aquatiques et de plantes.
 - Est en amont de captages d'eau pour l'agriculture.
 - Est entourée, à moins de 250 mètres, d'agriculteurs et d'abattis traditionnels créoles Guyanais et Amérindien.
 - Est enclavé dans un quartier habité de plus de 500 personnes depuis plus de 50 ans.
5. Car ce lieu choisi pour cette industrie polluante est à 2 Km de L'ENTREPRISE D'EMBOUTEILLAGE d'eau de source "DILO" - le périmètre de sécurité donné par le législateur est de 5 Km pour le captage d'eau potable.

Pour tout cela nous disons
« NON » A LA MODIFICATION DE LA PARCELLE AT003
en Espace Naturels de Conservation Durable
et
NOUS DEMANDONS
UNE RÉVISION DU CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION DE L'ISDND
DU DÉPARTEMENT
DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION,
DE LA PROTECTION DES PERSONNES,
DE LA SANTÉ PUBLIQUE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE.

Merci de votre Soutient
Guillaume Leignel

Numéro : 16 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 17:51 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

L'implantation d'une décharge de déchets non dangereux (soi-disant) sur le site de Quesnel/Macouria sur la parcelle AT003/FORÊT DOMANIALE, est une catastrophe naturelle qui engendrera des conséquences irréversibles à différents niveaux :

- 40 SUBSTANCES DANGEREUSES ET TOXIQUES pour la santé publique sont émises par les ISDND
- un IMPACT POLLUANT IRREVERSIBLE pour des centaines d'années sur 4 quartiers agricoles au niveau des eaux, des sols, de l'air
- Car cette parcelle AT003 en FORÊT DOMANIALE est une colline entourée de FORETS HUMIDES, dite hydromorphes
- Elle abrite sur les 112 hectares concernés 426 espèces terrestre de faune et de flore dont 37 ESPECES PROTEGEES, REMARQUABLES ET RARES
- Elle présente 3 SOURCES et une résurgence d'eaux souterraines (mare forestière) alimentant le bassin hydrographique des Marais de Macouria, ZONE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE II (ZNIEFF) de type II
- Elle est située à 2 Km de l'entreprise d'embouteillage d'eau de source "DILO"

Or, d'autres sites POSSIBLES ont été répertoriés dans le Rapport n° 009914-01 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), en novembre 2014.

Nous connaissons ce que signifie une telle activité : nous avons connu la décharge qui était implantée sur l'actuel site de la déchetterie, et nous connaissons celle des Maringouins.

Par conséquent je m'oppose au changement à LA MODIFICATION DE LA PARCELLE AT003 en Espace Naturels de Conservation Durable qui permettrait cette implantation, et je demande UNE REVISION DU CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION DE L'ISDND DU DEPARTEMENT

Numéro : 17 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 17:59 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je DIS "NON" a cette modification n°2 du S.A.R

1. Car d'autres sites SONT POSSIBLES et ont été répertoriés dans le Rapport n° 009914-01 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), en novembre 2014, mais à ce jour ils N'ONT PAS ÉTÉ ÉTUDIÉS, comme il se devait de l'être, sur leurs compatibilités.
2. Car les dangers de pollutions Air, Eau, Sol sont réels et décrit par le législateur : 40 SUBSTANCES DANGEREUSES ET TOXIQUES pour la santé publique sont émises par les ISDND dans leur fonctionnement normal et il n'y a pas eu d'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES de cette ISDND en ce lieu.
3. Car cette ISDND aura un IMPACT POLLUANT IRRÉVERSIBLE pour des centaines d'années sur 4 quartiers agricoles au niveau des eaux, des sols, de l'air : Quesnel-Ouest, Trois Rois, Risque-Tout ouest, la Césarée.
4. Car cette parcelle AT003 de 112 hectares en FORÊT DOMANIALE :
 - Est une colline entourée de FORETS HUMIDES, dite hydromorphes à protéger de toute détérioration.
 - Abrite 426 espèces terrestre de faune et de flore dont 37 ESPECES PROTEGEES, REMARQUABLES ET RARES ; C'est un lieu de nidification de Milan à long bec - Helicolestes hamatus- (espèces protégée), habitat de la tortue Platemys platycephala (appartenant la liste rouge de Washington), etc...
 - « Est une continuité écologique fonctionnelle avec L'IMMENSE RÉSERVOIR DE BIODIVERSITE FORESTIER ». (Modification n°2 du Schéma d'Aménagement Régional de Guyane // NOTICE EXPLICATIVE p 47-49)
 - Présente 3 SOURCES et une résurgence d'eaux souterraines (mare forestière) alimentant le bassin hydrographique des Marais de Macouria, ZONE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE II (ZNIEFF), abritant des centaines espèces d'animaux terrestres, aquatiques et de plantes.
 - Est en amont de captages d'eau pour l'agriculture.
 - Est entourée, à moins de 250 mètres, d'agriculteurs et d'abattis traditionnels créoles Guyanais et Amérindien.
 - Est enclavé dans un quartier habité de plus de 500 personnes depuis plus de 50 ans.
5. Car ce lieu choisi pour cette industrie polluante est à 2 Km de L'ENTREPRISE D'EMBOUTEILLAGE d'eau de source "DILO" - le périmètre de sécurité donné par le législateur est de 5 Km pour le captage d'eau potable.

Pour tout cela nous disons
« NON » A LA MODIFICATION DE LA PARCELLE AT003
en Espace Naturels de Conservation Durable
et
NOUS DEMANDONS
UNE RÉVISION DU CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION DE L'ISDND
DU DÉPARTEMENT
DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION,
DE LA PROTECTION DES PERSONNES,
DE LA SANTÉ PUBLIQUE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE.

Merci de votre Soutient
Guillaume Leignel

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 18 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 19:05 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je dis NON à une décharge dans un site riche en faune et forêts magnifiques. NON NON NON

Numéro : 19 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 19:10 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre ce projet de décharge polluants.

Numéro : 20 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 19:16 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour.
Je suis pas d'accord de mettre une décharge sur ce magnifique lieu où la faune et la flore partagent cet endroit.

Numéro : 21 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 20:09 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : pas d'accord sur ce projet, trop dangereux pour la faune et la flore locale ainsi que pour les marais environnants

Numéro : 22 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 20:20 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : je suis contre ce projet car trop dangereux pour l'environnement proche du site choisi.

Numéro : 23 Date de dépôt : 30/01/2023 Heure de dépôt : 21:02 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre ce projet pour les raisons suivantes:
1/ Il est indiqué que "le site sélectionné se trouve hors zone urbaine et agricole". C'est faux, tout le voisinage est composé d'exploitations agricoles et de familles pratiquant l'agriculture familiale.
2/ Il est indiqué qu' "il ne consomme aucun foncier agricole". Cet argument est honteux quand nous connaissons le problème relatif à l'accession au foncier de la population. Quid des revendications de 2017 ?
3/ Il est indiqué "son impact sur la faune et la flore est réduit" ce qui veut bien dire que l'impact (négatif) n'est pas inexistant. Ce n'est donc pas sans danger.
4/ Il est indiqué que "la CACL prévoit d'implanter une UVE en complément de l'ISDND". Alors là on touche le fond: L'UVE sert à brûler des déchets pour faire de l'électricité = dans ce cas pourquoi les enfouir si c'est la matière qui permet de produire l'électricité ?
J'en conclus que ce dossier est géré par des amateurs qui ne se rendent même pas compte des incohérences de leur projet. Ne prenons pas le risque de voir une nouvelle fois un projet au rabais s'inscrire dans le futur en Guyane alors qu'on nous promet l'excellence. Nous méritons mieux que des solutions bancales comme celle-ci.
Il existe des alternatives mais nos élus ne cherchent pas à les connaître, notre péyi va tomber dans l'idiocratie si on continue comme ça.

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 24 Date de dépôt : 31/01/2023 Heure de dépôt : 01:15 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre cette ISDND les marais de Macouria présentent une biodiversité importante à tous points de vues. Une inondation en amont serait une catastrophe pour l'écosystème de ce lieu. Ne reproduisons pas les erreurs passées, la Guyane ne mérite t elle pas des projets innovants en matière de recyclage, de gestion de déchets?? Il est clair qu'il y a urgence, des solutions existent en dehors des schémas et des modèles européens.

Numéro : 25 Date de dépôt : 31/01/2023 Heure de dépôt : 01:19 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Vue les nombreux, importants et durables impacts qu'aura sur l'environnement l'implantation d'une telle décharge sur le site envisagé (Quesnel - Trois rois), je déclare être CONTRE la réalisation du projet.

Cordialement

Numéro : 26 Date de dépôt : 31/01/2023 Heure de dépôt : 01:21 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis une habitante de la commune de Macouria depuis plus de trente ans, nous n avons pas besoin de scientifiques pour voir (si vous connaissez bien votre commune) que les sols a cette endroit sont très souvent inondés (comment peut on penser faire de l enfouissement de déchets avec bache dans ce type de sol). De plus les marais et criques communiquent, on voit bien de plus en plus la route RN 1 inondés depuis plusieurs années. Les anciens confirment les débordements des criques d un bassin versant à l autre . Sans parler du risque de pollution du marais, de ses habitants, car ils a beaucoup de peuples autochtones qui vivent sur la commune de Macouria et se nourrissent des des poissons du marais et crique. Je suis CONTRE un tel projet surtout qu il y a d autres lieux, et déjà que nous avons un gros problème de circulation routière, ne faudrait il pas envisager différents lieux plutôt que de transporter ces déchets à travers toute la guyane ? encore une aberation de la Guyane.....

Numéro : 27 Date de dépôt : 31/01/2023 Heure de dépôt : 18:03 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je souhaite éviter une catastrophe écologique.
Je suis CONTRE le projet des décharges à ciel ouvert (que ce soit à Wayabo, Quesnel ou ailleurs) mais POUR un incinérateur à déchets (comme cela se fait à la Réunion).

Numéro : 28 Date de dépôt : 31/01/2023 Heure de dépôt : 19:52 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Étant agriculteur et habitant à 200 mètres du projet d'isdnd à quesnel ouest je suis contre le changement du Sar je refuse de voir ce projet arriver pour des raisons de sécurité, risque de pollution souterraine et aérienne l'agriculture de la commune de macouria et ses alentours sera très fortement menacé ainsi que l'élevage et nous pouvons dire adieu à notre profession qu'allons nous devenir

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 29 Date de dépôt : 31/01/2023 Heure de dépôt : 20:28 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre le projet del'ISDND à Quesnel ouest.
Ma profession risque d'être mise en peril.
Occasionné par la pollution des sols et de l'air et le risque aussi de me retrouver sans profession

Numéro : 30 Date de dépôt : 31/01/2023 Heure de dépôt : 20:36 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre le dépôt de déchets car on habite à proximité

Numéro : 31 Date de dépôt : 01/02/2023 Heure de dépôt : 20:26 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je ne suis pas d'accord avec cette construction, le titre du projet est lui même faux la décharge prévus est tout sauf "non dangeureux", le terrain est innadapter et le modèle de décharge prévus n'est plus au norme depuis des année ça pollueras des dizaines de réseaux d'eau douce sur tout le littoral et des centaine d'hectar de forêt seront detruits en vain .

Numéro : 32 Date de dépôt : 01/02/2023 Heure de dépôt : 20:30 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre ce projet.

Numéro : 33 Date de dépôt : 01/02/2023 Heure de dépôt : 22:29 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : C'est une aberration !
Protégeons et respectons le peu de nature qui reste !
NON à la décharge !!!

Numéro : 34 Date de dépôt : 02/02/2023 Heure de dépôt : 19:36 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je contre pour se projet!
car il y est inadapté à l'emplacement dans un environnement naturel et au alentours de 200m il y a des l'agriculteur.

je suis contre pour le projet!

Numéro : 35 Date de dépôt : 03/02/2023 Heure de dépôt : 01:16 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Il est impératif que ce projet aboutisse.
Nous ne pouvons plus continuer à stocker nos déchets n'importe comment.
Est évident que cet outil devra être complété par d'autres équipements tout au long de l'accès afin de ne pas créer de danger pour les piétons de la zone qui sont assez nombreux.
Limitation de vitesse, éclairage et trottoirs.
Pour avoir vu fonctionner une installation du même type qui a déjà une trentaine d'années il ne serait pas logique d'être contre.

Numéro : 36 Date de dépôt : 03/02/2023 Heure de dépôt : 02:17 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Quand va-t-on tenir compte des observations des citoyens ..??
il faut de nouveau argumenter car la première décision ne fut pas la "bonne"...??
voici donc tous les arguments qui devraient faire pencher la balance du bon côté de notre planète... et de notre Guyane.
Quand va-t-on comprendre qu'il faut donner des droits à notre environnement pour le protéger.
le jour ou le dernier bout de nature aura été détruit, on aura plus qu'à manger des billets de banque....!!

Cette forêt DOMANIALE, choisie pour l'enfouissement des déchets du Département accueillera les poubelles de Saint-Georges, Régina, Cacao, Matoury, Roura, Rémire-Montjoly, Cayenne, Macouria, Kourou, Iracoubo
= 120 000 TONNES DE DÉCHETS PAR AN.

VOTRE AVIS COMPTE AUJOURD'HUI,
lisez les raisons qui nous poussent à vous solliciter.
MERCİ DE DIFFUSER.

L'APEQT DIS "NON" à cette modification n°2 du S.A.R
POURQUOI ?

1. Car d'autres sites SONT POSSIBLES et ont été répertoriés dans le Rapport n° 009914-01 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), en novembre 2014, mais à ce jour ils N'ONT PAS ÉTÉ ÉTUDIÉS, comme il se devait de l'être, sur leurs compatibilités.
2. Car les dangers de pollutions Air, Eau, Sol sont réels et décrit par le législateur : 40 SUBSTANCES DANGEREUSES ET TOXIQUES pour la santé publique sont émises par les ISDND dans leur fonctionnement normal et il n'y a pas eu d'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES de cette ISDND en ce lieu.
3. Car cette ISDND aura un IMPACT POLLUANT IRRÉVERSIBLE pour des centaines d'années sur 4 quartiers agricoles au niveau des eaux, des sols, de l'air : Quesnel-Ouest, Trois Rois, Risque-Tout ouest, la Césarée.
4. Car cette parcelle AT003 de 112 hectares en FORÊT DOMANIALE :
 - Est une colline entourée de FORETS HUMIDES, dite hydromorphes à protéger de toute détérioration.
 - Abrite 426 espèces terrestres de faune et de flore dont 37 ESPÈCES PROTÉGÉES, REMARQUABLES ET RARES ; C'est un lieu de nidification de Milan à long bec - Helicolestes hamatus- (espèce protégée), habitat de la tortue

Platemys platycephala (appartenant la liste rouge de Washington), etc...

• « Est une continuité écologique fonctionnelle avec L'IMMENSE RÉSERVOIR DE BIODIVERSITE FORESTIER ». (Modification n°2 du Schéma d'Aménagement Régional de Guyane // NOTICE EXPLICATIVE p 47-49)

• Présente 3 SOURCES et une résurgence d'eaux souterraines (mare forestière) alimentant le bassin hydrographique des Marais de Macouria, ZONE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE II (ZNIEFF), abritant des centaines espèces d'animaux terrestres, aquatiques et de plantes.

• Est en amont de captages d'eau pour l'agriculture.

• Est entourée, à moins de 250 mètres, d'agriculteurs et d'abattis traditionnels créoles Guyanais et Amérindien.

• Est enclavé dans un quartier habité de plus de 500 personnes depuis plus de 50 ans.

5. Car ce lieu choisi pour cette industrie polluante est à 2 Km de L'ENTREPRISE D'EMBOUTEILLAGE d'eau de source "DILO" - le périmètre de sécurité donné par le législateur est de 5 Km pour le captage d'eau potable.

Pour tout cela nous disons

« NON » A LA MODIFICATION DE LA PARCELLE AT003

en Espace Naturels de Conservation Durable

et

NOUS DEMANDONS

UNE RÉVISION DU CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION DE L'ISDND

DU DÉPARTEMENT

DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION,

DE LA PROTECTION DES PERSONNES,

DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE.

Numéro : 37 Date de dépôt : 03/02/2023 Heure de dépôt : 02:40 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Un enfouissement de déchets, de nombreuses communes, Ici compris nécessairement de déchets toxiques ne peut se trouver à quelques dizaines de mètres de terres agricoles et de captation d'eau. C'est une question de santé publique évidente.

Il est donc nécessaire d'étudier d'autres propositions

Numéro : 38 Date de dépôt : 03/02/2023 Heure de dépôt : 15:34 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Très bonne initiative

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 39 Date de dépôt : 03/02/2023 Heure de dépôt : 17:15 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : C'est une forêt, pas une décharge !
Des gens habitent là depuis longtemps, des gens s'y promènent c'est un bel endroit naturel, nul besoin de le détruire.

Numéro : 40 Date de dépôt : 03/02/2023 Heure de dépôt : 17:20 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

Riverain à moins d'un kilomètre du lieu d'une possible décharge, sur les lieu de nos balades en famille, de nos baignades en famille, je suis tres inquiet de ce projet. Comment sur le territoire immense de guyane ne peut on pas trouver un site qui ne soit pas situé aussi proche des habitations, des agriculteurs et condamnant un sentier forestier alors que nous en avons déjà moins d'une dizaine sur toute la presqu'il de cayenne. Par ailleurs je trouve inacceptable le chantage que la commune de Montsinery exerce pour ne pas refaire notre chemin, essayant de nous vendre que la décharge "au moins" nous offrira une belle route ... Enfin, c'est a mes enfants que je pense, ainsi que notre logique de toujours tout détruire, la foret domaniale est très belle ici, les cours d'eau magnifique et accessible aux tout petits.

Ce projet est lamentable, je m'y oppose

Numéro : 41 Date de dépôt : 03/02/2023 Heure de dépôt : 17:41 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,
Je m'oppose sans réserve à ce projet totalement inadapté en 2023 au regard des enjeux de santé publique qu'il représente et parce que ce projet est situé sur une forêt domaniale, lieu de promenade et de baignade, site rare.
Résider à proximité d'un ISDN implique forcément une exposition au long cours pour les riverains, les terres agricoles et aura un impact sur la santé, impact qu'il n'est pas possible de mesurer aujourd'hui. J'ai un enfant en bas âge que je ne veux pas faire grandir à proximité d'un site comme celui ci qui risque d'impacter sa santé plus tard. Par ailleurs la Guyane a besoin de développer son agriculture pour ne pas reposer sur l'importation de tout et n'importe quoi ce qui génère des coûts et est contre toute logique de préservation du climat. Préserver des sites et les consacrer à l'agriculture est une priorité pour le développement de la région.
Je suis CONTRE, sans aucune réserve, ce projet et le changement du SAR.

Numéro : 42 Date de dépôt : 03/02/2023 Heure de dépôt : 18:20 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Il faut clairement justifier pourquoi ici et pas ailleurs!! Ce type d'installation devrait être dans une zone déjà polluée or le choix de ce site est difficile à comprendre car il est particulièrement propre et naturel.en outre l'absence d'impact sur le voisinage est à démontrer. Pollution des sols? Pollution de l'eau? Pollution de l'air? Bruits? Etc.
Je donne donc un avis défavorable.

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 43 Date de dépôt : 03/02/2023 Heure de dépôt : 18:40 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Projet à mettre en œuvre dans de bonnes conditions afin de garantir une bonne corrélation entre la santé de la population et l'environnement.

Numéro : 44 Date de dépôt : 03/02/2023 Heure de dépôt : 19:55 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Cette zone et un trésor de biodiversité avec une forêt peu importé à proximité (balata saut Léodate) de plus un lycée est à proximité de cette zone. Je pense que d'autres solutions doivent être envisagés

Numéro : 45 Date de dépôt : 04/02/2023 Heure de dépôt : 02:48 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je n'y vis pas mais je connais cette zone, vous voulez sérieusement la massacrer? Terres agricoles et d'élevage, forêt, marais, sources...
Je dis non a cette modification n°2 du S.A.R.:

1. Car d'autres sites POSSIBLES ont été répertoriés dans le Rapport n° 009914-01 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), en novembre 2014, mais à ce jour ils n'ont pas été étudiés, comme il se devait de l'être, sur leurs compatibilités à accueillir une ISDND.
2. Car les dangers de pollutions Air, Eau, Sol sont réels et décrit par le législateur :
40 SUBSTANCES DANGEREUSES ET TOXIQUES pour la santé publique sont émises par les ISDND dans leur fonctionnement normal et il n'y a pas eu d'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES de cette ISDND en ce lieu.
3. Car cette ISDND aura un IMPACT POLLUANT IRREVERSIBLE pour des centaines d'années sur 4 quartiers agricoles au niveau des eaux, des sols, de l'air : Quesnel-Ouest, Trois Rois, Risque-Tout ouest, la Césarée4. Car cette parcelle AT003 en FORÊT DOMANIALE :
 - Est une colline entourée de FORETS HUMIDES, dite hydromorphes à protéger de toute détérioration.
 - Abrite sur les 112 hectares concernés 426 espèces terrestre de faune et de flore dont 37 ESPECES PROTEGEES, REMARQUABLES ET RARES ; C'est un lieu de nidification de Milan à long bec - Helicolestes hamatus- (espèces protégée), habitat de la tortue Platemys platycephala (appartenant la liste rouge de Washington), etc...
 - « Est une continuité écologique fonctionnelle avec L'IMMENSE RESERVOIR DE BIODIVERSITE FORESTIER ». (Modification n°2 du Schéma d'Aménagement Régional de Guyane // NOTICE EXPLICATIVE p 47-49)
 - Présence de 3 SOURCES et une résurgence d'eaux souterraines (mare forestière) alimentant le bassin hydrographique des Marais de Macouria, ZONE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE II (ZNIEFF) de type II abritant des centaines espèces d'animaux terrestres, aquatiques et de plantes.
 - Est en amont de captages d'eau pour l'agriculture.
 - Est entourée, à moins de 250 mètres, d'agriculteurs et d'abattis traditionnels créoles Guyanais et Amérindien.

• Est enclavé dans un quartier habité de plus de 500 personnes depuis plus de 50 ans.
5. Car ce lieu choisi pour cette industrie polluante est à 2 Km de l'entreprise d'embouteillage d'eau de source "DIL0" - le périmètre de sécurité donné par le législateur est de 5 Km pour le captage d'eau potable.
Pour tout cela je dis :

NON A LA MODIFICATION DE LA PARCELLE AT003 en Espace Naturels de Conservation Durable

Et je demande:

UNE REVISION DU CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION
DE L'ISDND DU DEPARTEMENT
Dans le respect de la réglementation,
De la protection des personnes,
De la Santé Publique,
De l'environnement et de la biodiversité

Numéro : 46 Date de dépôt : 04/02/2023 Heure de dépôt : 17:48 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre cette installation, qui se trouvera à 200 mètres des lieux d'habitation des riverains et ce secteur est inondable

Numéro : 47 Date de dépôt : 04/02/2023 Heure de dépôt : 19:26 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : L'installation d'une unité de stockage de déchets non dangereux dans une zone de forêt domaniale me semble une aberration.

En effet, quand on parle de stockage de déchets non dangereux c'est faire abstraction des dangers de pollution liées à l'émission de substances dangereuses ou toxiques pour la santé dont l'impact n'a pas été évalué.
Il convient de tenir compte également du risque de pollution au niveau des eaux du sol et de l'air dans un secteur agricole majeur avec des producteurs orientés vers les produits bio !!! (Quesnel Ouest, Tois-Rois, Risque Tout et la Césarée)

Enfin au niveau de l'environnement, ce site se situe en forêt domaniale, constitué de forêts humides abritant des espèces animales et végétales dont certaines deviennent rares et doivent être protégées à tout prix !!

Sans compter sur les sources et captages d'eau pour l'agriculture et la proximité de l'entreprise d'embouteillage d'eau de source "DIL0" située à à peine 2 km de cette parcelle....

Pour toutes ces raisons, j'émet un avis défavorable à l'installation d'une unité de stockage de "déchets non dangereux" dans cette parcelle.

Numéro : 48 Date de dépôt : 04/02/2023 Heure de dépôt : 21:46 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

Habitante sur Quesnel Ouest je m'oppose totalement à ce projet.

Premièrement, le choix de l'endroit est aberrant: étant situé sur des sources, il parait évident des risques écologiques de pollution sur toute cette zone, et étant en amont de tous les cours d'eau de trois-rois, macouria et la zone de la césarée, en cas d'inondations ou de fuites, les conséquences seraient désastreuses.

De plus, ce sentier comme il en existe très peu en Guyane est une des seules promenades agréables, non salies par des déchets, et dont les criques sont magnifiques. La faune et le flore y sont incroyables et nous devons les préserver.

Je suppose que d'autres sites correspondront mieux.

Merci de prendre en compte cet avis.

Numéro : 49 Date de dépôt : 05/02/2023 Heure de dépôt : 15:27 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation :

En premier lieu, comment un tel projet peut se réalise dans un secteur agricole alors même que le foncier agricole manque cruellement en Guyane ?

La réalisation d'une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), sachant que la mise en place n'existe même plus en France métropolitaine, et, considérant que cette installation prend lieu dans une zone agricole ou la quasi totalité des habitants, tous opposés à ce projet, exercent leur activité agricole, cela ne devrait même pas être proposé en tant que projet.

De plus, il a été démontré que la mise en place de ces ISDND cause énormément de problème sur l'environnement (feu, fuite, etc...).

Comment la Collectivité territoriale de Guyane peut-elle laisser un tel projet prendre place, tout en sachant, qu'il s'agit d'une zone où une activité liée à une déchèterie causerait des dommages aux personnes y habitants aux alentours et aux exploitations (aux biens).

Sera-t-elle en mesure de justifier qu'elle a autorisé une activité qui va polluer une zone agricole ? Un secteur qui nourrit les guyanais et guyanaises ?

Concernant le rapport sur la santé et sur l'impact de cette activité sur la santé Publique, et quel est l'impact de cette activité dans l'air, eau et sur le sol ?

Cela me m'apparaît crucial comme information, aucune étude n'a été menée de façon concluante sur l'impact sur le bien-entre et sur la qualité de vie des habitants du secteur. Cela vous apparait-il comme facultatif ? Car ne n'est certainement pas une décision qui devrait être prise à la légère, surtout qu'elle concerne directement une atteinte aux biens et aux personnes.

Cette zone et ces alentours, dont l'activité liée à la mise en place d'une ISDND causerait des préjudices écologiques probablement irréversibles, notamment sur la nappe phréatique qui alimente les sources DILO Guyane.

En second lieu, la Collectivité Territoriale s'est-elle dûment assurée qu'aucune espèce protégée par des conventions internationales sur la protections des espèces ne se situe dans les lieux ?

En dernier lieu, et paradoxalement, cet avis d'information qui récolte l'avis du public a-t-elle une valeur sur l'évolution du projet ou s'agit-il tout simplement d'une formalité procédurale qui ne sera en aucun cas consulté ? Et surtout qu'il s'agit de la deuxième enquête, que c'est-il passé avec la première ?

Par la présente je m'oppose fermement à ce projet.

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 50 **Date de dépôt :** 06/02/2023 **Heure de dépôt :** 10:01 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis absolument contre la réalisation de cette installation de stockage de déchets non dangereux.
Rien que le nom "ISDND" est un mensonge car :
- prévue dans une zone inondable
- prévue alors que les terres agricoles manquent
- prévue alors que la forêt amazonienne, sa faune et sa flore sont menacées et que la France s'indigne (à juste titre) de la politique brésilienne à ce sujet.
- prévue alors que les ressources en eau de la planète sont en diminution et que cette installation présente un risque majeur de pollution des nappes phréatiques.
- prévue alors que cela va engendrer une augmentation de la circulation de camions, donc de pollution et de dégradation de "routes" déjà en piteux états.
- prévue alors que tout ce que j'ai cité ci-dessus dégradera les conditions de vie et la sécurité des habitants de la zone et de la planète en général.
Mon fils, sa compagne et mon petit fils habitent non loin et je connais bien cet endroit magnifique que les autorités de Montsinéry-Tonnegrande et de Guyane souhaitent dévaster.
Non à cette ISDND !

Numéro : 51 **Date de dépôt :** 06/02/2023 **Heure de dépôt :** 10:10 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre la réalisation d'une ISDND.
Cet endroit magnifique doit être préservé pour la faune, la flore et les gens qui y vivent et y travaillent

Numéro : 52 **Date de dépôt :** 06/02/2023 **Heure de dépôt :** 12:59 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Que faites-vous des eaux de ruissellement qui sous nos climats ne manqueront pas de polluer les cultures alentours ?
Avis négatif pour ce projet !

Numéro : 53 **Date de dépôt :** 06/02/2023 **Heure de dépôt :** 13:30 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Non a la décharge, trop près des habitations, trop proche des plantations agricoles.
Ses déchets vont polluer la terre qui va polluer les plantations ainsi que la nappe phréatique (logique).
Sachant qu il y a des cours d eau a cette endroit qui se déversent directement au Bourg de Macouria donc pollution pour toute la population de Macouria.

Numéro : 54 **Date de dépôt :** 06/02/2023 **Heure de dépôt :** 13:30 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Ce site est classé « réserve naturelle » cette zone comprend des habitations non loin, ce projet sera très nocif pour leurs santé et moral.

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 55 Date de dépôt : 06/02/2023 Heure de dépôt : 13:32 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre cette ISDND car je suis pour la préservation des terres agricoles et de la forêt guyanaise.

Numéro : 56 Date de dépôt : 06/02/2023 Heure de dépôt : 17:50 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Décharge trop près des agriculteurs et des champs même des cours d'eaux
Donc je suis contre et cet emplacement sera très dangereux pour les riverains et leurs champs.
Pour cause une pollution imminente sera inévitable, donc pensées aux humains comme vous même avant de prendre une tel décision dangereuse pour tous, et de plus vous allez détruire la faune et enrichir la vermines et la terre sera infesté de vers et de microbes dangereux pour l'humanité.

Merci de votre compréhension. STOP A CETTE DÉCHARGE NON NON NON NON !!? MERCI.

Numéro : 57 Date de dépôt : 06/02/2023 Heure de dépôt : 19:03 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre la décharge qui sera implantée non Loin des champs habitations et de Dilo

Numéro : 58 Date de dépôt : 06/02/2023 Heure de dépôt : 19:18 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Un projet d'ISDND au bord d'une znieff et sur la tête de plusieurs criques quoi dire de plus.

Les pripris du bord de Macouria découle de la, et cette zone de marais est très importante pour les guyanais de la zone pour la pêche d'atipa et autres coulans.

Une idiotie à l'image de notre corps politique.

Numéro : 59 Date de dépôt : 06/02/2023 Heure de dépôt : 20:04 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre ce projet car mon terrain agricole se situe dans cette zone qui pourrait contaminer l'environnement. En plus il y a des espèces protégées et pas loin de la société Dilo.

Numéro : 60 Date de dépôt : 07/02/2023 Heure de dépôt : 11:46 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre ce projet. Je suis résidente de matoury mais j'apprécie le lieu au cours de balades le weekend, qui restait jusqu'alors plutôt bien préservé des grandes foules et des quantités de déchets rencontrés sur d'autres sentiers (sentiers qui ne se comptent d'ailleurs que sur les doigts d'une main en Guyane, de plus).
Je ne comprends pas le choix d'implantation de ce projet et j'espere sincèrement pour les riverains qu'il ne se fera pas ici, si proche de leurs habitations.

Numéro : 61 Date de dépôt : 08/02/2023 Heure de dépôt : 02:49 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Nous sommes contre ce projet d'installation de stockage de déchets non dangereux car nous estimons que cette implantation n'a pas été sérieusement étudié, pouvant nuire à la faune et la flore, à la production des végétaux, ainsi qu'aux professionnels agricoles résidents aux alentours.

De plus, cela est une zone agricole et non industrielle.

Nous souhaitons que ce projet d'implantation soit delocaliser sur une autre zone n'ayant pas d'impact sur la vie personnelle et professionnelle de la population.

Numéro : 62 Date de dépôt : 08/02/2023 Heure de dépôt : 03:28 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je conteste ce projet car nous avons une société local qui nous fournisse la seule eau de source en guyane pourrait être impactée, suite à la pollution qui pourrait être générée par cette usine.

Numéro : 63 Date de dépôt : 08/02/2023 Heure de dépôt : 22:07 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Préalablement, il me semble aberrant qu'un simple tour de passe-passe (décision d'élus) permette à la CTG de modifier le Schéma d'Aménagement Régional censé protéger les écosystèmes et la biodiversité d'une zone donnée pour permettre à nos décideurs de la CACL d'y installer un dépôt de 120000 t d'ordures annuelles soit disant non toxiques et non polluantes.

Je pense que ces personnes n'habiteront pas à côté. Ils devront quand même regarder la provenance de leurs légumes lorsqu'ils iront au marché ...

Ont-ils pensé aux 60 camions-poubelle de 40 t qui vont emprunter la CD5 quotidiennement (quel budget pour refaire complètement la chaussée et remplacer les ponts ?)

Des caissons étanches ? Je n'y crois pas une seconde ! l'eau et l'air seront empoisonnés, la flore et la faune (y compris les hommes) vont être impactés et vont fuir à court terme, j'oubliai l'incinérateur prévu mais il semble que les spécialistes aient du mal avec la maintenance (ou alors, comme au CHC on peut mettre les déchets combustibles dans des containers et les envoyer en métropole)

Enfin, d'autres emplacements, hors des zones de vie et sans danger pour l'environnement, ont été envisagés, mais jamais étudiés (est-ce une question de finances ?)

Pour toutes ces raisons, je suis opposé à l'installation d'ISDND à Quesnel ou à Wayabo.

Numéro : 64 Date de dépôt : 09/02/2023 Heure de dépôt : 14:33 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : NON à l'implantation d'une INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (I.S.D.N.D) en FORÊT DOMANIALE car :

1. D'autres sites SONT POSSIBLES et ont été répertoriés dans le Rapport n° 009914-01 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), en novembre 2014, mais à ce jour ils N'ONT PAS ÉTÉ ÉTUDIÉS, comme il se devait de l'être, sur leurs compatibilités.
2. Car les dangers de pollutions Air, Eau, Sol sont réels et décrit par le législateur : 40 SUBSTANCES DANGEREUSES ET TOXIQUES pour la santé publique sont émises par les ISDND dans leur fonctionnement normal et il n'y a pas eu d'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES de cette ISDND en ce lieu.
3. Car cette ISDND aura un IMPACT POLLUANT IRRÉVERSIBLE pour des centaines d'années sur 4 quartiers agricoles au niveau des eaux, des sols, de l'air : Quesnel-Ouest, Trois Rois, Risque-Tout ouest, la Césarée.
4. Car cette parcelle AT003 de 112 hectares en FORÊT DOMANIALE :
 - Est une colline entourée de FORETS HUMIDES, dite hydromorphes à protéger de toute détérioration.
 - Abrite 426 espèces terrestre de faune et de flore dont 37 ESPECES PROTEGEES, REMARQUABLES ET RARES ; C'est un lieu de nidification de Milan à long bec - Helicolestes hamatus- (espèces protégée), habitat de la tortue Platemys platycephala (appartenant la liste rouge de Washington), etc...
 - « Est une continuité écologique fonctionnelle avec L'IMMENSE RÉSERVOIR DE BIODIVERSITE FORESTIER ». (Modification n°2 du Schéma d'Aménagement Régional de Guyane // NOTICE EXPLICATIVE p 47-49)
 - Présente 3 SOURCES et une résurgence d'eaux souterraines (mare forestière) alimentant le bassin hydrographique des Marais de Macouria, ZONE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE II (ZNIEFF), abritant des centaines espèces d'animaux terrestres, aquatiques et de plantes.
 - Est en amont de captages d'eau pour l'agriculture.
 - Est entourée, à moins de 250 mètres, d'agriculteurs et d'abattis traditionnels créoles Guyanais et Amérindien.
 - Est enclavé dans un quartier habité de plus de 500 personnes depuis plus de 50 ans.
5. Car ce lieu choisi pour cette industrie polluante est à 2 Km de L'ENTREPRISE D'EMBOUTEILLAGE d'eau de source "DILO" - le périmètre de sécurité donné par le législateur est de 5 Km pour le captage d'eau potable.

Numéro : 65 Date de dépôt : 09/02/2023 Heure de dépôt : 15:16 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Non à ce projet car la forêt actuelle est magnifique pour les humains et les animaux.

Numéro : 66 Date de dépôt : 09/02/2023 Heure de dépôt : 15:20 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Un véritable scandale, cette implantation. Faites que pour une rare fois les lobbies et leur désir de toujours s'enrichir ne l'emporte pas.

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 67 Date de dépôt : 11/02/2023 Heure de dépôt : 19:53 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je m'oppose au projet

Numéro : 68 Date de dépôt : 12/02/2023 Heure de dépôt : 15:07 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Une aberration écologique, un abus de pouvoir sur l'avis général et le simple bon sens

Numéro : 69 Date de dépôt : 13/02/2023 Heure de dépôt : 01:56 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Une décharge par enfouissement dans une zone inondable, et inondée plus de la moitié de l'année, une première nappe freatique à 3-4 mètres, à proximité d'une usine d'eau de source.....on marche sur la tête...c'est du grand n'importe quoi... Incroyable, pas possible qu'on puisse mettre sur pied un tel projet.... Ils sont fous ou complètement stupide... Les bras m'en tombent Pauvre monde....ça finira mal, très mal à ce rythme...

Numéro : 70 Date de dépôt : 13/02/2023 Heure de dépôt : 10:48 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : L'argent public doit être consacré à l'amélioration du quotidien des gens. La zone devrait être mieux aménagée pour permettre de mieux découvrir la faune et la flore de la Guyane. Créer une décharge dégradera définitivement la zone. Les efforts financiers devraient être concentrés sur le traitement des déchets.

Numéro : 71 Date de dépôt : 13/02/2023 Heure de dépôt : 11:39 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Encore un projet absurde en Guyane ! Les sols et l'eau sont des biens communs à tous, ce projet les impacte. Il serait temps de s'intéresser au recyclage et de penser en termes d'économie circulaire. Limiter les emballages et les produits emballés sur le territoire serait une piste pour réduire la production de déchets.

Numéro : 72 Date de dépôt : 13/02/2023 Heure de dépôt : 13:53 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Ce projet mettrait en péril toutes les sources de macouria et les criques de la zone. C'est un lieu de promenade et de baignade pour les habitants. Je suis opposée à ce projet à l'emplacement prévu.

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 73 Date de dépôt : 13/02/2023 Heure de dépôt : 14:05 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre le changement de sar .on a besoin de notre forêt plus que jamais . .il faut trouver un autre lieu pour l isdn

Numéro : 74 Date de dépôt : 13/02/2023 Heure de dépôt : 14:43 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Due a l emplacement de cette zone en zone inondable et au vue des précipitations de plus en plus croissantes ces dernières années, je ne pense pas que cette nouvelle implantation soit la bonne.
Je m opposé donc à ce projet dans cette zone, il sera source de pollution des eaux de Macouria , de plus les odeurs risquent de générer une nouvelle nuisance

Numéro : 75 Date de dépôt : 13/02/2023 Heure de dépôt : 14:57 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Il y a suffisamment de zones non habitées, non exploitées et éloignées de points d'eau, en Guyane, pour trouver un lieu plus propice au stockage de déchets.

Numéro : 76 Date de dépôt : 13/02/2023 Heure de dépôt : 16:29 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre la modification n°2 du SAR.
Je dis non au changement de dénomination de la forêt domaniale concernée.
Le projet d'ISDND en forêt Domaniale entourée de sources et de zones inondables qui aboutissent dans les marais de Macouria est une ineptie.
La DGTM et l'AE (Agence de l'Environnement) rejoignent sur bien des points les arguments défavorables au projet que nous présentons, nous riverains et agriculteurs de Quesnel-Ouest depuis 2018.
La CACL et la CTG sont allé au plus facile : accès existant, énergie électrique en place, proximité de Cayenne, sans investiguer des sites plus appropriés écologiquement et socialement.
La CACL et la CTG essayent de passer en force leur projet malgré la réticence de la population et des institutions.
Après 2 consultations publique pourquoi pas une troisième et peut-être un 49.3 pour finir !
Je comprends qu'il y a urgence, les Maringouins devant fermer en 2025, mais les autorités compétentes sont au courant depuis 1997, 26 ans ! cela ne justifie pas de faire n'importe quoi dans le présent.
Ce site d'implantation est un endroit magnifique pour la balade, le pique-nique et la baignade, à une demi-heure de Cayenne les Guyanais viennent avec leurs enfants profiter de la forêt et des criques non polluées tous les week-ends et pendant les vacances.
Cette forêt avec ses criques, ses mares, ses sources doit rester un lieu de détente pour la population Guyanaise et d'épanouissement pour la biodiversité, 3 espèces qui y vivent appartiennent à la liste de Washington (espèces protégées, rares et menacées de disparition)
La CACL et la CTG ne veulent pas entendre nos arguments qui ne tiennent pas du blocage systématique mais du bon sens.
Merci de prendre en compte mes remarques
Un riverain de Quesnel Ouest depuis 22 ans.

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 77 Date de dépôt : 13/02/2023 Heure de dépôt : 16:34 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : La décharge se trouverais à proximité d'habitations et de culture agricole je souligne aussi que j'ai un parent qui vie à proximité du site et est agriculteur bio comment pourrait-il continuer si cette décharge vient à être conçu sur ce site . je m'y oppose

Numéro : 78 Date de dépôt : 13/02/2023 Heure de dépôt : 17:22 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : L'Association de Protection de l'Environnement de Quesnel Trois Rois dit NON à la modification n°2 du SAR.
Il est inadmissible de considérée cette parcelle AT 003 comme seule propice à l'installation de l'ISDND départementale de Guyane, car d'autres sites POSSIBLES ont été répertoriés dans le Rapport n° 009914-01 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), en novembre 2014, mais à ce jour ils N'ONT PAS ETE ETUDIES, comme il se devait de l'être, sur leurs compatibilités à accueillir une ISDND.

Concernant cette forêt Domaniale, il est inadmissible que la CACL et la CTG facent un dénie

- De la présence de sources en les nommant « talweg » !
- De la nombreuse population habitant dans ce quartier
- Des captages d'eau à visé agricole
- De l'activité agricole qui lui sera mitoyenne

Il est inadmissible qu'aucune évaluation des risques sanitaires n'a été fait sous prétexte de sa complexité.

Il est inadmissible de la part de responsable de considérer les 40 polluants toxiques comme négligeable sur la santé de la population alors que les substances sont cancérigènes

Il est inadmissible que la pollution des eaux des marais et leurs conséquences irréversibles sur la biodiversité soit considéré comme négligeable.

Il est inadmissible de considérer que la circulation de 100 camions par jours n'aura pas d'effet sur la pollution atmosphérique pour les habitants.

Sans parler de l'incompatibilité législative en rapport avec la loi du littoral et de la loi Cadre de l'eau de l'Union Européenne.

Pour tout cela nous disons « NON » A LA MODIFICATION DE LA PARCELLE AT003 en Espace Naturels de Conservation Durable et nous demandons une révision du choix du site d'implantation de l'ISDND du département dans le respect de la réglementation, de la protection des personnes, de la sante publique, de l'environnement et de la biodiversité.

Les membres de l'APEQT

Numéro : 79 Date de dépôt : 14/02/2023 Heure de dépôt : 00:03 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Macouria est une commune qui, ces 15 dernières années, s'est considérablement développée en termes d'habitants. Et cette croissance démographique importante chaque année se rapprochera assez vite de l'ISDND. Pourquoi ne pas trouver un espace très isolé pour cette ISDND, avec toute cette forêt que possède notre GUYANE. Je dis NON au projet sur Macouria d'une ISDND.

Numéro : 80 Date de dépôt : 14/02/2023 Heure de dépôt : 02:56 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Non à la modification n°2 du SAR.
Les arguments de l'APEQT sont extrêmement pertinents. Je rajouterai à cela 2 choses.
* Je constate qu'il est malheureusement plus simple de changer le statut juridique d'une zone plutôt que de retravailler l'étude de faisabilité sur le site de NANCIBO comme indiqué dans le rapport n°009914-01 du CGEDD.
* D'autre part, aujourd'hui le pont sur la Comté permet le passage de tous les poids lourds jusqu'à 40 tonnes. Cette nouvelle donnée permet un travail d'investigation sur la RN2 au-delà du pont afin de s'éloigner du bassin de population qui est en croissance.
Merci pour la considération que vous voudrez bien porter à ces observations.
Non à l'ISDND sur la commune de Macouria !
Cordialement,
Philippe

Numéro : 81 Date de dépôt : 14/02/2023 Heure de dépôt : 15:06 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Non à la modification N° du 2 du SAR qui est une ineptie environnementale.
Non à la modification de la parcelle AT003
Il faut une révision du site d'implantation de l'ISDND du département.

Numéro : 82 Date de dépôt : 14/02/2023 Heure de dépôt : 20:16 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Contre le changement du plu, proximité de captage d'eau et de zones agricoles

Numéro : 83 Date de dépôt : 15/02/2023 Heure de dépôt : 09:01 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : L'endroit n'est pas approprié

Numéro : 84 Date de dépôt : 15/02/2023 Heure de dépôt : 15:51 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : tous ces gens trouveront toujours un moyen de faire de l'argent , car en fin de compte il s'agit de cela et rien d'autre .
une décharge à ciel ouvert ou autre est une manne financière , pour des mafieux , il y a tant d'exemples de par le monde .
qu'il s'agisse de classe II ou classe I , c'est la pollution assurée et ce pour de très nombreuses années
classe III pour peu qu'elle reste parfaitement gérée c'est de toute façon la mort de la région , de sa phone et des espèces végétales locales .
je soutiens pleinement votre action et vous souhaite de réussir

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 85 Date de dépôt : 15/02/2023 Heure de dépôt : 20:30 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Contre le changement de dénomination qui permettrait l'implantation d'une ISDND dans cette zone

Numéro : 86 Date de dépôt : 15/02/2023 Heure de dépôt : 22:04 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je dis NON à la modification N° 2 du SAR car :

- D'autres sites possibles ont été répertoriés dans le rapport du CGEDD de nov. 2014 mais aucun n'a donné lieu à étude.
- Les dangers de pollution AIR-EAU-SOLS sont réels pour la santé publique en raison des 40 substances toxiques et dangereuses émises par les ISDND, tel qu'indiqué par le législateur. Aucune étude évaluative n'a été menée pour celle prévue sur la parcelle AT003 en forêt domaniale.
- Cette ISDND aura un impact polluant irréversible pour des centaines d'années sur 4 secteurs agricoles : Quesnel Ouest, Trois Rois, Risque-tout ouest, La Césarée.
- Cette parcelle de 112 hectares en forêt domaniale abrite 426 espèces de faune et flore dont 37 protégées, remarquables, et rares.
- Cette parcelle abrite 3 sources et une mare forestière alimentant le Marais de Macouria classé ZNIEFF : Des centaines d'espèces faune et flore seraient impactées.
- Cette ISDND serait à proximité de parcelles agricoles et captage d'eau, de quartiers habités, et de l'entreprise d'embouteillage d'eau de source DILO, tous situés à moins de 2km.

Pour toutes ces raisons je dis NON à la modification de la parcelle AT003, et demande une révision du choix du site.

Numéro : 87 Date de dépôt : 16/02/2023 Heure de dépôt : 09:21 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : NON à l'implantation d'une INSTALLATION DE STOCKAGE DE
DÉCHETS NON DANGEREUX (I.S.D.N.D) en FORÊT DOMANIALE
car :

1. D'autres sites SONT POSSIBLES et ont été répertoriés dans le Rapport n° 009914-01 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), en novembre 2014, mais à ce jour ils N'ONT PAS ÉTÉ ÉTUDIÉS, comme il se devait de l'être, sur leurs compatibilités.

2. Car les dangers de pollutions Air, Eau, Sol sont réels et décrit par le législateur : 40 SUBSTANCES DANGEREUSES ET TOXIQUES pour la santé publique sont émises par les ISDND dans leur fonctionnement normal et il n'y a pas eu d'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES de cette ISDND en ce lieu.

3. Car cette ISDND aura un IMPACT POLLUANT IRRÉVERSIBLE pour des centaines d'années sur 4 quartiers agricoles au niveau des eaux, des sols, de l'air : Quesnel-Ouest, Trois Rois, Risque-Tout ouest, la Césarée.

4. Car cette parcelle AT003 de 112 hectares en FORÊT DOMANIALE :

- Est une colline entourée de FORETS HUMIDES, dite hydromorphes à protéger de toute détérioration.
- Abrite 426 espèces terrestre de faune et de flore dont 37

ESPECES PROTEGEES, REMARQUABLES ET RARES ; C'est un lieu de nidification de Milan à long bec - Helicolestes hamatus- (espèces protégée), habitat de la tortue Platemys platycephala (appartenant la liste rouge de Washington), etc...

• « Est une continuité écologique fonctionnelle avec L'IMMENSE RÉSERVOIR DE BIODIVERSITE FORESTIER ». (Modification n°2 du Schéma d'Aménagement Régional de Guyane // NOTICE EXPLICATIVE p 47-49)

- Présente 3 SOURCES et une résurgence d'eaux souterraines (mare forestière) alimentant le bassin hydrographique des Marais de Macouria, ZONE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE II (ZNIEFF), abritant des centaines espèces d'animaux terrestres, aquatiques et de plantes.
- Est en amont de captages d'eau pour l'agriculture.
- Est entourée, à moins de 250 mètres, d'agriculteurs et d'abattis traditionnels créoles Guyanais et Amérindien.
- Est enclavé dans un quartier habité de plus de 500 personnes depuis plus de 50 ans.

5. Car ce lieu choisi pour cette industrie polluante est à 2 Km de L'ENTREPRISE D'EMBOUTEILLAGE d'eau de source "DILO" - le périmètre de sécurité donné par le législateur est de 5 Km pour le captage d'eau potable.

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 88 Date de dépôt : 16/02/2023 Heure de dépôt : 12:40 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : JE DIS NON A LA MODIFICATION DE LA PARCELLE AT 003 No2 DU SAR ET DEMANDE A L'ISND DU DEPARTEMENT LA REVISION DU CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION SUR LE TERRITOIRE DE LA GUYANE
*EN EFFET :
à l'heure où tous les habitants de la planète s'inquiètent de la destruction du vivant et de leur survie , le choix actuel de cette forêt domaniale pour l'enfouissement des déchets de plusieurs communes du département est totalement ABERRANT !!!!
**CAR:
il ne tient aucun compte du respect de la réglementation, de la protection des personnes et des biens, de la santé publique, de l'environnement, et de la biodiversité .
*** FORÊTS HUMIDES /FLORE -FAUNE (espèces protégées remarquables et rares)
***EAU: présence de 3 sources !!!! résurgences d'eaux souterraines , zone de captage pour l'agriculture , entreprise d'embouteillage d'eau de source à 2 kms !!!
*** ZÔNE HABITEE : 500 personnes !!!
***ZÔNE DE DETENTE : promenades, baignades , pour l'ensemble des riverains et habitants de nombreuses communes voisines .
**** CONCLUSION :
===== L'ISND DOIT IMPERATIVEMENT ETUDIER L'IMPLANTATION DE CETTE DECHARGE SUR UN AUTRE SITE DE LA GUYANE GUYANE ;

Numéro : 89 Date de dépôt : 16/02/2023 Heure de dépôt : 12:50 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : JE DIS NON A LA MODIFICATION DE LA PARCELLE AT 003 No2 DU SAR ET DEMANDE A L'ISND DU DEPARTEMENT LA REVISION DU CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION SUR LE TERRITOIRE DE LA GUYANE
*EN EFFET :
à l'heure où tous les habitants de la planète s'inquiètent de la destruction du vivant et de leur survie , le choix actuel de cette forêt domaniale pour l'enfouissement des déchets de plusieurs communes du département est totalement ABERRANT !!!!
**CAR:
il ne tient aucun compte du respect de la réglementation, de la protection des personnes et des biens, de la santé publique, de l'environnement, et de la biodiversité .
*** FORÊTS HUMIDES /FLORE -FAUNE (espèces protégées remarquables et rares)
***EAU: présence de 3 sources !!!! résurgences d'eaux souterraines , zone de captage pour l'agriculture , entreprise d'embouteillage d'eau de source à 2 kms !!!
*** ZÔNE HABITEE : 500 personnes !!!
***ZÔNE DE DETENTE : promenades, baignades , pour l'ensemble des riverains et habitants de nombreuses communes voisines .
**** CONCLUSION :
===== L'ISND DOIT IMPERATIVEMENT ETUDIER L'IMPLANTATION DE CETTE DECHARGE SUR UN AUTRE SITE DE LA GUYANE GUYANE ;

Numéro : 90 **Date de dépôt :** 16/02/2023 **Heure de dépôt :** 16:07 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis habitant de Quesnel Ouest depuis plusieurs années et je connais très bien le secteur choisi par la CACL pour implanter son ISDND. J'ai vu par exemple la crique Gilet quand elle est en crue (alors que son niveau normal est de -2m par rapport au tablier du pont, il atteint facilement +0,8m sur plus de 60m de large rendant sa traversée impossible) j'ai vu les bois (entourant les 3 sources naturelles et permanentes) se transformant en forêt inondée dès qu'il y a de fortes pluies. Ces sites sont directement impactés par le projet. Quand on connaît le sous-sol de ces marais, l'étanchéité des futurs caissons est impossible à réaliser avec le matériau pris sur site et qui demande une mise en place par temps très sec !!!! En Guyane !!! C'est absolument incompréhensible de vouloir à tout prix s' entêter dans cette voie !!!! Au mépris : des maraîchers riverains qui fournissent le marché de Cayenne, des professionnels vivants de la pêche et de l'élevage aquacole, des plus de 120 familles guyanaises à qui on a fournit des parcelles pour faire des jardins créoles directement en bordure du site, de la présence des captages à moins de 2km de la seule entreprise guyanaise de mise en bouteilles d'eau naturelle etc etc... Et que dire quand on se renseigne sur internet au sujet de la seule ISDND de ce type "régionale " en Guadeloupe (SITA Espérance) qui collectionne incidents et accidents (incendies, fuites etc) Ce projet est incompréhensible

Numéro : 91 **Date de dépôt :** 17/02/2023 **Heure de dépôt :** 15:33 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je dis non à la modification n°2 du SAR pour changer la dénomination de la parcelle AT003 d' « Espace Forestier de Développement » (EFD) en "Espace Naturels de Conservation Durable" afin d'implanter l'ISDND du département de Guyane.

Mes arguments sont que :

- Malgré les dire de la CACL et de la CTG la présence de 3 sources alimentant les criques constituant les marais de Macouria sont bien sur le site d'enfouissement des déchets, et pas à côté.

Je rappelle la définition du Larousse Illustré sur ce qu'est une source d'eau : « Source : n.f. Point d'émergence à la surface du sol de l'eau emmagasinée à l'intérieur ».

- Le site se trouverait enclavé dans un quartier agricole, habité de plus de 500 familles depuis 50 ans (plan vert de 1970)

- Des captages d'eau à visée agricole se trouvent bien en aval de cette parcelle.

- Cette parcelle « Est une continuité écologique fonctionnelle avec l'immense réservoir de biodiversité forestier ». (Modification n°2 du Schéma d'Aménagement Régional de Guyane // NOTICE EXPLICATIVE p 47-49) ; qui abrite sur les 112 hectares concernés 426 espèces terrestre de faune et de flore dont 37 ESPECES PROTEGEES, REMARQUABLES ET RARES dont 3 appartiennent à la liste de Washington :

C'est un lieu de nidification de Milan à long bec - *Helicolestes hamatus*,

C'est un habitat de la tortue *Platemys platycephala*

Dans les criques concernées, présence du poisson classée vulnérable, rare et remarquable, *Hemmigrammus off. Bellottii* (uniquement connu jusque-là sur le bassin de Kaw)

J'ai une question a vous poser : Où sont les études que devaient faire la CACL et la CTG sur la compatibilité à accueillir l'ISDND sur les autres sites possibles comme il leur a été demandé par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), en novembre 2014, dans le Rapport n° 009914-01 ?

Pour tout cela je demande une révision du choix du site d'implantation de l'ISDND du département car d'autres lieux sont possibles dans le respect des coûts, de la réglementation, de la protection des personnes, de la sante publique, de l'environnement et de la biodiversité.

Riverain de QUESNEL OUEST

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 92 **Date de dépôt :** 17/02/2023 **Heure de dépôt :** 15:51 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je m'oppose à ce projet, la Guyane est riche par ça faune et ça flore, en détruisant cette environnement cela aura un trop gros impact irrémédiable. En vue de son point d'implantation, sur une source et un lien direct avec toute la région Tonate/ Macouria / Matiti, l'impact toucheras pas que les habitants de Quesnel OUEST mais les agriculteurs /pêcheur et habitant de cette région aussi.

Je refuse un tel projet, qui est scandaleux en vue de l'avancement des recherches faite sur le recyclage.

Numéro : 93 **Date de dépôt :** 17/02/2023 **Heure de dépôt :** 16:03 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : D'autres sites mieux adaptés et présentant moins de risques de pollution existent. je suis contre ce projet.

Numéro : 94 **Date de dépôt :** 17/02/2023 **Heure de dépôt :** 18:25 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je m'oppose fortement à cette implantation de décharge.

Numéro : 95 **Date de dépôt :** 17/02/2023 **Heure de dépôt :** 18:46 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre ce projet car ce site mérite d'être protégé et n'est pas adapté. Ce serait un désastre écologique et humain. D'autres sites doivent êtres étudiés pour de vrais intérêts humains et de protection de la nature...

Numéro : 96 **Date de dépôt :** 17/02/2023 **Heure de dépôt :** 21:20 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : L'étude menée sur ce dossier n'est pas aboutie
D'autres sites sont éligibles qui ne menacent pas la biodiversité
Je suis contre ce projet

Numéro : 97 **Date de dépôt :** 17/02/2023 **Heure de dépôt :** 22:09 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Nous disons non a cette modification n°2 du S.A.R

1. Car d'autres sites POSSIBLES ont été répertoriés dans le Rapport n° 009914-01 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), en novembre 2014, mais à ce jour ils n'ont pas été étudiés, comme il se devait de l'être, sur leurs compatibilités à accueillir une ISDND.
2. Car les dangers de pollutions Air, Eau, Sol sont réels et décrit par le législateur :

40 SUBSTANCES DANGEREUSES ET TOXIQUES pour la santé publique sont émises par les ISDND dans leur fonctionnement normal et il n'y a pas eu d'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES de cette ISDND en ce lieu.

3. Car cette ISDND aura un IMPACT POLLUANT IRREVERSIBLE pour des centaines d'années sur 4 quartiers agricoles au niveau des eaux, des sols, de l'air : Quesnel-Ouest, Trois Rois, Risque-Tout ouest, la Césarée.

NOUS DISONS NON A CETTE MODIFICATION N°2 DU S.A.R. POURQUOI ?

4. Car cette parcelle AT003 en FORÊT DOMANIALE :

- Est une colline entourée de FORETS HUMIDES, dite hydromorphes à protéger de toute détérioration.
- Abrite sur les 112 hectares concernés 426 espèces terrestre de faune et de flore dont 37 ESPECES PROTEGEES, REMARQUABLES ET RARES ; C'est un lieu de nidification de Milan à long bec - Helicolestes hamatus- (espèces protégée), habitat de la tortue Platemys platycephala (appartenant la liste rouge de Washington), etc...
- « Est une continuité écologique fonctionnelle avec L'IMMENSE RESERVOIR DE BIODIVERSITE FORESTIER ». (Modification n°2 du Schéma d'Aménagement Régional de Guyane // NOTICE EXPLICATIVE p 47-49)
- Présence de 3 SOURCES et une résurgence d'eaux souterraines (mare forestière) alimentant le bassin hydrographique des Marais de Macouria, ZONE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE II (ZNIEFF) de type II abritant des centaines espèces d'animaux terrestres, aquatiques et de plantes.
- Est en amont de captages d'eau pour l'agriculture.
- Est entourée, à moins de 250 mètres, d'agriculteurs et d'abattis traditionnels créoles Guyanais et Amérindien.
- Est enclavé dans un quartier habité de plus de 500 personnes depuis plus de 50 ans.

5. Car ce lieu choisi pour cette industrie polluante est à 2 Km de l'entreprise d'embouteillage d'eau de source "DILLO" - le périmètre de sécurité donné par le législateur est de 5 Km pour le captage d'eau potable.

Pour tout cela nous disons NON A LA MODIFICATION DE LA PARCELLE AT003 en Espace Naturels de Conservation Durable

Et

Nous demandons UNE REVISION DU CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION DE L'ISDND DU DEPARTEMENT

Dans le respect de la réglementation,

De la protection des personnes,

De la Santé Publique,

De l'environnement et de la biodiversité

Numéro : 98 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 07:19 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je refuse ce projet fermement :

Car d'autres sites ont été répertoriés dans le Rapport n° 009914-01 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), en novembre 2014, mais à ce jour ils n'ont pas été étudiés, comme il se devait de l'être, sur leurs compatibilités à accueillir une ISDND.

Car les dangers de pollutions Air, Eau, Sol sont réels et décrit par le législateur :

40 SUBSTANCES DANGEREUSES ET TOXIQUES pour la santé publique sont émises par les ISDND dans leur fonctionnement normal et il n'y a pas eu d'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES de cette ISDND en ce lieu.

cette ISDND aura un IMPACT POLLUANT IRREVERSIBLE pour des années Sur la Césarée

Je demande UNE REVISION DU CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

DE L'ISDND DU DEPARTEMENT

Dans le respect de la réglementation,

De la protection des personnes,

De la Santé Publique,

De l'environnement et de la biodiversité

Numéro : 99 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 07:46 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre ce projet. Ce site doit être préservé dans son état naturel.

Numéro : 100 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 08:42 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre ce projet . Il est très important que ce site reste préservé dans son état naturel

Numéro : 101 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 09:51 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre car cette parcelle AT003 en FORÊT DOMANIALE :

- Est une colline entourée de FORETS HUMIDES, dite hydromorphes à protéger de toute détérioration.
- Abrite sur les 112 hectares concernés 426 espèces terrestre de faune et de flore dont 37 ESPECES PROTEGEES, REMARQUABLES ET RARES ; C'est un lieu de nidification de Milan à long bec - Helicolestes hamatus- (espèces protégée), habitat de la tortue Platemys platycephala (appartenant la liste rouge de Washington), etc...
- « Est une continuité écologique fonctionnelle avec L'IMMENSE RESERVOIR DE BIODIVERSITE FORESTIER ». (Modification n°2 du Schéma d'Aménagement Régional de Guyane // NOTICE EXPLICATIVE p 47-49)
- Présence de 3 SOURCES et une résurgence d'eaux souterraines (mare forestière) alimentant le bassin hydrographique des Marais de Macouria, ZONE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE II (ZNIEFF), abritant des centaines espèces d'animaux terrestres, aquatiques et de plantes.
- Est en amont de captages d'eau pour l'agriculture.
- Est entourée, à moins de 250 mètres, d'agriculteurs et d'abattis traditionnels créoles Guyanais et Amérindien.
- Est enclavé dans un quartier habité de plus de 500 personnes depuis plus de 50 ans.

5. Car ce lieu choisi pour cette industrie polluante est à 2 Km de L'ENTREPRISE D'EMBOUTEILLAGE d'eau de source "DILO" - le périmètre de sécurité donné par le législateur est de 5 Km pour le captage d'eau potable.

Numéro : 102 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 10:35 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Pour toutes les irrégularités et le manque de respect des règles environnementales, je publie en parfaite accord avec l'association APEQT SON OPPOSITION ARGUMENTEE, auquel je rajoute l'absence de programmation d'une Unité de Valeur Energétique qui devrait y être adossée.

Numéro : 103 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 11:16 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis CONTRE

Numéro : 104 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 14:49 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Equipement plus que nécessaire à notre région pour aller vers de nouvelles stratégies sur le traitement des déchets telle que l'uve et les centre de ressources et de revalorisation.

Numéro : 105 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 15:00 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre !

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 106 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 15:02 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : 2. Distance de transport des déchets
Quelles sont les principales distances de transports des déchets au nouveau site de stockage, compte-tenu de la production principalement issue des centres urbains.
Quelles dispositions seront prises pour éviter les contraintes du trafic routier- ?
Avis favorable pour la modification du SAR

Numéro : 107 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 15:09 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : la CACL a retenu un site, dans la zone de Quesnel-ouest, qui s'éloigne des zones urbaines, comparativement à la situation actuelle de l'installation des Maringouins.
Quel autre site pouvait être retenu pour une telle installation ? quel sont les atouts et contraintes de ce site B4.3
et la transformation du site en ENCD
Avis favorable à la modification du SAR

Numéro : 108 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 15:12 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis favorable

Numéro : 109 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 15:17 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Planification territoriale
Le PRPGP indique que l'installation de stockage de déchets sera réaliser sur le territoire de la CACL. Il sera aberrant de construire une telle installation toute proche de scentre urbains, ou dans des zones agricoles et en même temps elle doit être proche des zones de vie, celle qui produisent le plus de déchets. La Guyane est couverte de foret et en prendre ce petit morceau est devenu impératif.
j'émet un avis favorable à cette modification n°2 du SAR

Numéro : 110 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 15:20 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis à 2000% pour arrêtons de bloquer la Guyane ! La CACL a besoin de ce nouveau projet .il faut modifier ce SAR !

Numéro : 111 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 15:26 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis pour la modification du SAR.

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 112 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 15:29 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation :

Les Espaces Forestiers de développement (EFD) ne peuvent seulement être exploités par l'extraction du bois. Alors même que la Guyane est recouverte de forêt !
Si cette modification du SAR pour rendre compatible cet espace boisé avec la construction d'une Installation de stockage de déchets est la voie nominale, alors il faut la rélaiser.

Pourquoi cette surface n'est pas étendue pour recevoir d'autres équipements de gestion de déchets ou d'activités produisant des déchets ?

j'émet un avis favorable à cette modification n°2 du SAR

Numéro : 113 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 15:31 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis favorable au projet à 100%

Numéro : 114 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 15:32 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Il faut avancer dans le pays, je suis d'accord pour la modification du SAR.

Numéro : 115 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 15:34 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Oui pour la modification du SAR.

Numéro : 116 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 15:39 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Agricultrice à proximité, et soucieuse de la qualité des denrées que nous produisons pour nos familles, nos clients ...

Je m'oppose à ce projet :

1. Car d'autres sites POSSIBLES ont été répertoriés dans le Rapport n° 009914-01 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), en novembre 2014, mais à ce jour ils n'ont pas été étudiés, comme il se devait de l'être, sur leurs compatibilités à accueillir une ISDND.
2. Car les dangers de pollutions Air, Eau, Sol sont réels et décrit par le législateur :
40 SUBSTANCES DANGEREUSES ET TOXIQUES pour la santé publique sont émises par les ISDND dans leur fonctionnement normal et il n'y a pas eu d'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES de cette ISDND en ce lieu.
3. Car cette ISDND aura un IMPACT POLLUANT IRREVERSIBLE pour des centaines d'années sur 4 quartiers agricoles au niveau des eaux, des sols, de l'air : Quesnel-Ouest, Trois Rois, Risque-Tout ouest, la Césarée.
4. Car cette parcelle AT003 en FORÊT DOMANIALE :
 - Est une colline entourée de FORETS HUMIDES, dite hydromorphes à protéger de toute détérioration.
 - Abrite sur les 112 hectares concernés 426 espèces terrestre de faune et de flore dont 37 ESPECES PROTEGEES, REMARQUABLES ET RARES ; C'est un lieu de nidification de Milan à long bec - Helicolestes hamatus- (espèces protégée), habitat de la tortue Platemys platycephala (appartenant la liste rouge de Washington), etc...
 - « Est une continuité écologique fonctionnelle avec L'IMMENSE RESERVOIR DE BIODIVERSITE FORESTIER ». (Modification n°2 du Schéma d'Aménagement Régional de Guyane // NOTICE EXPLICATIVE p 47-49)
 - Présence de 3 SOURCES et une résurgence d'eaux souterraines (mare forestière) alimentant le bassin hydrographique des Marais de Macouria, ZONE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE II (ZNIEFF) de type II abritant des centaines espèces d'animaux terrestres, aquatiques et de plantes.
 - Est en amont de captages d'eau pour l'agriculture.
 - Est entourée, à moins de 250 mètres, d'agriculteurs et d'abattis traditionnels créoles Guyanais et Amérindien.
 - Est enclavé dans un quartier habité de plus de 500 personnes depuis plus de 50 ans.
5. Car ce lieu choisi pour cette industrie polluante est à 2 Km de l'entreprise d'embouteillage d'eau de source "DILLO" - le périmètre de sécurité donné par le législateur est de 5 Km pour le captage d'eau potable.
Pour tout cela nous disons NON A LA MODIFICATION DE LA PARCELLE AT003 en Espace Naturels de Conservation Durable
Et
Nous demandons UNE REVISION DU CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION DE L'ISDND DU DEPARTEMENT
Dans le respect de la réglementation,
De la protection des personnes,
De la Santé Publique,
De l'environnement et de la biodiversité.

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 117 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 15:47 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je m'oppose au projet : quel mépris pour les Guyanais que d'imaginer ce type de valorisation au 21ième siècle. ... et cela au cœur de quartier agricole et habitants.

Numéro : 118 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 15:51 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : je suis d'accord pour la modification du SAR et le projet de la cacl

Numéro : 119 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 16:02 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Catastrophe écologique en vue.
Encore un projet qui ne prend pas en compte l'impact écologique.

Numéro : 120 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 16:04 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je m'oppose à ce projet

Numéro : 121 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 16:41 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Il est inacceptable de créer une zone de stockage de déchets sur une zone naturelle où se situe de nombreuses sources que ce soit pour les marais de macouria qui sont d'une richesse floristique faunistique ou de captage d'eau de qui dépendent de nombreux agriculteurs et habitants.
Cette zone est aussi très proche au niveau nappe phréatique de différents forage agricoles sur la zone de montsinery dont la seule entreprise d'eau de source de guyane (entreprise dilo).
C'est pourquoi je suis totalement opposé à l'emplacement de la la zone de stockage de déchets sur la zone de quesnel...

Numéro : 122 **Date de dépôt :** 18/02/2023 **Heure de dépôt :** 17:04 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Pièce(s) jointe(s) :

Observation :

Bonjour, je trouve que c'est pas l'endroit idéal pour faire une ISDND.

L'endroit est inapproprié car à côté des habitations et au milieu des agriculteurs dans bio, et pas très loin aussi de l'eau minérale dilo, sachant aussi qu'il y a des cours d'eau à côté dont la crique couleuvre il me semble, l'eau de cette crique est transparente très agréable et propre avec plein de poissons et des petites écrevisses aussi.

Autre raison aussi la route n'est pas adapté pour des pour autant de camion.

Autre raison aussi nous habitons à côté de cette route RD5. Le passage de tous ces camions va faire un vacarme continue et de plus nous avons beaucoup d'enfants qui attendent le bus scolaire au bord de cette RD5 car il n'y a pas d'arrêt de bus scolaire et non scolaire. Au niveau sécurité ça craint.

Un endroit que je trouve à étudier serai après Kourou là où il y a l'entrée pour la fusée sur la nationale il y a plusieurs hectares de plantation de pain ou sapin abandonné et pas d'habitation autour.

Déjà de couper tous ces arbres pour la biomasse serait une bonne chose.

Voilà pour toutes les raisons dont je m'oppose à ce projet à

risquetout et kesnel aussi et à Matiti aussi il y a beaucoup d'agriculteurs aussi. cela fait beaucoup de aussi.

R.R

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 123 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 17:34 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Nous nous opposons fermement à la création d'installation de stockage de déchets sur Quesnel ouest !
Pour la protection de ses agriculteurs, habitants et pour l'environnement du site.

Numéro : 124 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 18:58 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis favorable à la création ainsi qu'à l'installation d'une ISDND.

Numéro : 125 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 19:16 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis favorable à l'implantation d'une ISDND

Numéro : 126 Date de dépôt : 18/02/2023 Heure de dépôt : 22:30 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

Je suis originaire de Guyane et plus précisément de Quesnel ouest, ayant vécu toute mon enfance dans cet endroit, je n'arrive pas à concevoir qu'un tel projet puisse prendre place.

Savez-vous combien de personnes cultivant les terres y habitent et y contribuent au développement de l'agriculture en Guyane ? Pourquoi souhaitez-vous détruire un tel endroit ?

Pensez-vous que votre projet ayant pour but de polluer les terres, les eaux et l'air d'un endroit habité et exploité par des agriculteurs doit réellement prendre place, surtout est-ce vraiment pertinent de le faire ? Le respect d'habiter dans un environnement sain et surtout qui ne nuit pas à leur santé et vie familiale ne vous semble pas fondamentale ?

Où sont les études d'impacts sur la vie des habitants des alentours ? Votre procédure est-elle régulière ? Dans ce cas, qui autre que la CTG dédommagera le dommage qu'elle-même causera ? Impact écologique, dommage aux biens et aux personnes ?

Une source d'eau, plus précisément la nappe phréatique de DILO se retrouve dans les alentours, quel est l'objectif de placer une déchèterie à côté d'un secteur qui permet aux guyanais et guyanaise de pouvoir exploiter les ressources de notre beau département ? Tout ça pour un projet qui pourrait prendre naissance dans un endroit beaucoup plus adapté ?

Je m'oppose fermement à ce projet.

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 127 Date de dépôt : 19/02/2023 Heure de dépôt : 04:06 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Non pour l'implantation de cette décharge sur Quesnel.
Trop de faune et flore protégées qui seront impactées.
L'usine Dilo à moins de 5km car ils sont à 2km
Trop de dégâts sur les sources d'eau pour les agriculteurs sur des dizaines et dizaines de kilomètres carrés, et les habitants de ces zones.

Numéro : 128 Date de dépôt : 19/02/2023 Heure de dépôt : 14:25 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : JE SUIS CONTRE LA MODIFICATION DE LA PARCELLE AT003 en Espace Naturels de Conservation Durable et JE DEMANDE UNE REVISION DU CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION DE L'ISDND DU DEPARTEMENT DANS LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION, DE LA PROTECTION DES PERSONNES, DE LA SANTE PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE.

Numéro : 129 Date de dépôt : 19/02/2023 Heure de dépôt : 14:27 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : JE SUIS CONTRE LA MODIFICATION DE LA PARCELLE AT003 en Espace Naturels de Conservation Durable et JE DEMANDE UNE REVISION DU CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION DE L'ISDND DU DEPARTEMENT DANS LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION, DE LA PROTECTION DES PERSONNES, DE LA SANTE PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE.

Numéro : 130 Date de dépôt : 19/02/2023 Heure de dépôt : 18:35 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre !

Numéro : 131 Date de dépôt : 19/02/2023 Heure de dépôt : 19:09 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Ce projet est inadmissible en 2023, où partout dans le monde la bio-diversité est en danger. Nous devons être exemplaires.

Numéro : 132 Date de dépôt : 19/02/2023 Heure de dépôt : 23:59 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,
serait il possible d'avoir un vrai débat public sur les avantages/inconvénients des projets concurrents (wayabo/quesnel) ? Que l'on puisse enfin fermer les maringouins.

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 133 Date de dépôt : 20/02/2023 Heure de dépôt : 05:36 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Une décharge ne doit surtout pas être installée dans un endroit aussi important écologiquement parlant, la présence des sources et des marais rendrait désastreuse une telle implantation. De plus, nombre de pêcheur vivent de cet endroit et il serait dangereux de leurs en priver.

Numéro : 134 Date de dépôt : 20/02/2023 Heure de dépôt : 11:25 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

Je suis contre ce projet pour les raisons élémentaires suivantes :

Le Territoire Guyanais serait limité ?

Pourquoi insister à faire installer cette décharge près des terres basses agricoles et des habitants ?

Ne serait il pas vouloir faire reculer l'économie Guyanais et oublier la santé publique ?

Numéro : 135 Date de dépôt : 20/02/2023 Heure de dépôt : 12:22 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre ce projet qui est trop près de zones habitées et agricoles.

Numéro : 136 Date de dépôt : 20/02/2023 Heure de dépôt : 16:47 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

Je suis défavorable à cette décharge à Risque-tout pour des motifs économiques : car je la pense trop éloignée des centre urbains et donc un ramassage extrêmement coûteux.

J'ai moi-même en temps qu'artisan, recours aux services de la Dechetterie des maringouins près de 70 fois par an. Entre le trajet, l'évacuation des déchets, la facturation, le retour, j'en ai pour une heure de temps.

Le même travail avec évacuation à Risque-tout me coûterait 2 heures de travail en plus, des frais d'essences supplémentaires (2h aller retour), ce qui engendre de la pollution...

Je suppose que ces incidences sont les mêmes, mais à grande échelle pour le traitement de nos villes.

Il me semble qu'un lieu un peu moins ex-centre de l'île de Cayenne serai plus approprié.

Cordialement,

Numéro : 137 Date de dépôt : 20/02/2023 Heure de dépôt : 17:31 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : je suis cotre ce projet qui met en péril l'équilibre écologique de cet endroit lors qu'on peut trouver de la place ailleurs (Nancibo par exemple).

Numéro : 138 Date de dépôt : 20/02/2023 Heure de dépôt : 17:32 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : je suis contre ce projet qui met en péril l'équilibre écologique de cet endroit lors qu'on peut trouver de la place ailleurs (Nancibo par exemple).

Numéro : 139 Date de dépôt : 20/02/2023 Heure de dépôt : 23:05 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : CONTRIBUTION GUYANE ECOLOGIE
Modification n°2 du SAR de la Guyane
Installation ISDND Macouria-Quesnel

Le 20 Février 2023, à Cayenne

Guyane Ecologie s'oppose à cette modification.

En effet, encore une fois, un projet structurant d'envergure s'est décidé en Guyane sans les parties concernées. Le choix de l'emplacement sans que les associations de riverains et environnementales n'ait été consultées, rend le choix du terrain inacceptable.

Les quelques aménagements périphériques ne pourront en rien régler le problème de l'emplacement qui est incompatible avec une telle structure.

Parmi les principales oppositions bloquantes, nous relevons :

- la pollution de l'air, du sol et des eaux de manière légère mais permanente (plus de 40 substances toxiques répertoriées par le législateur) affecteront la qualité de vie des riverains, mais aussi, la qualité sanitaire des produits agricoles. Ces centaines d'exploitations, rappelons le, nourrissent un grand nombre de nos concitoyens.
- Le risque inacceptable d'un accident d'envergure, comme un incendie ou la crevaisons d'une bâche d'étanchéité. Cela détruirait la viabilité de la région pour les humains comme pour la biodiversité.
- La présence de plus de 450 espèces dont 35 sont protégées, remarquables et rares. Ce patrimoine commun ne serait plus transmis aux futures générations et serait perdu pour d'autres pans de notre économie comme le tourisme, l'herboristerie et l'agriculture avoisinante.

Parallèlement à cela, Le projet « Wayabo » qui concerne la CCDS entre en concurrence avec ce projet à moins de 5km de l'ISDND de Quesnel-Ouest (voir de l'Autorité Environnementale page 3). Il montre la non coopération entre les EPCI, pourtant recommandée par le PRPGD de ... décembre 2022 ! Il serait donc convenable de réfléchir à nouveau sur un nouvel emplacement acceptable par les 4 EPCI.

Nous nous opposons donc à ce projet écocidaire pour les humains à court et à long terme, et nous exigeons la reprise immédiate des études - en incluant toutes les parties prenantes – pour déterminer le meilleur emplacement et pour aider à la conception du projet.

Guyane Ecologie

Numéro : 140 Date de dépôt : 21/02/2023 Heure de dépôt : 12:15 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Projet incompatible avec la sécurité sanitaire et environnementale des riverains, agriculteurs ou résidents.

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 141 Date de dépôt : 21/02/2023 Heure de dépôt : 12:29 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Serait-il possible d'avoir un vrai débat public sur les avantages/inconvénients des projets concurrents (wayabo/quesnel) svp ?
Afin que l'on puisse comparer les projets et décider de ce qui le plus cohérent pour la Guyane et ses habitants.

Numéro : 142 Date de dépôt : 21/02/2023 Heure de dépôt : 12:44 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je ne suis pas d'accord avec ce projet sur cette zone.
Car c'est une ripisylve, et un milieu riche en biodiversité.
Une zone, aussi ou se situe de nombreuses exploitations agricoles.

Il y a donc un fort potentiel de risque en cas de pollution des sols, de contamination d'une grande partie de la zone, au vu des caractéristiques inondables...

De plus, depuis longtemps cet endroit est connu de nombreux Guyanais pour la randonnée, la baignade... qui est très fréquentée par les citoyens, car à proximité du littoral.

Bref, je dis non à ce projet, il n'a pas sa place ici!
Merci de prendre en compte mon avis.

Un agriculteur du secteur.

Numéro : 143 Date de dépôt : 21/02/2023 Heure de dépôt : 14:22 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

Je suis contre ce projet, ce n'est pas une bonne chose pour la zone. ni pour les agriculteurs ni pour les consommateurs.

Numéro : 144 Date de dépôt : 21/02/2023 Heure de dépôt : 14:31 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Un site moderne est nécessaire pour la gestion des déchets.
Je suis favorable

Numéro : 145 Date de dépôt : 21/02/2023 Heure de dépôt : 14:36 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Il y aura-t-il possibilité d'une construction d'incinérateur similaire aux Antilles?
C'est un très beau projet innovateur.
Je suis favorable.

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 146 Date de dépôt : 21/02/2023 Heure de dépôt : 14:41 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Cette modification est l'avenir de demain !
Avis favorable !

Numéro : 147 Date de dépôt : 21/02/2023 Heure de dépôt : 14:52 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Si ce projet est éloigné des espaces urbains , et doit permettre d'éliminer les nuisances causées avec la decharge des maringouins je dis oui .
Avis favorable

Numéro : 148 Date de dépôt : 21/02/2023 Heure de dépôt : 14:57 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Nous devons moderniser et optimiser la gestion des déchets
Avis favorable

Numéro : 149 Date de dépôt : 21/02/2023 Heure de dépôt : 15:14 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : la zone choisi n'est pas trop éloignée des communes de l'agglo.
La zone urbaines des maringouins est inadmissible aujourd'hui.
Si le projet respecte les normes de rejet par rapport aux écoulements des eaux de pluie, et aussi le sens du vent pour les odeurs par rapport aux zones urbaine, je ne vois pas pourquoi on ne pourrais pas faire le projet a ce niveau.
Avis favorable à la modification du SAR

CT DE GUYANE - PPVE

Numéro : 150 Date de dépôt : 21/02/2023 Heure de dépôt : 16:46 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Bonjour,

J'ai eu lors d'un de mes voyages en Guyane, l'opportunité de visiter plusieurs lieux et plus précisément celui dans lequel vous souhaitez construire une installation de stockage de déchets non dangereux.

Je pense très honnêtement qu'un tel projet aura pour conséquences de détruire la flore et la faune environnante. De plus, c'est un secteur agricole, un des rares présents sur le sol guyanais, qui en manque, par ailleurs, déjà durement. Des personnes y vivent, je ne pense pas que cette installation restera sans impact pour ces agriculteurs qui y sont la depuis bien des années et leur activité bien établie. Cela revient à priver ces personnes de revenus essentiels à un mode de vie décent, du jour au lendemain. Nous ne comprenons également pas, comment un tel projet peut avoir lieu sans qu'aucune études sur les impacts sur l'eau, les sols et l'air n'est été mené. Tout cela semble vraisemblablement irrégulier.

Dès lors que j'ai eu vent de ce projet, je souhaite que celui-ci n'aboutisse pas. La construction d'une installation visant à mettre en péril la vie d'énormément de personne ainsi que d'admettre qu'un endroit rempli de vie (agriculture, eau, domaine privé, jardin botanique etc...) puisse être retenue comme propice à une telle installation m'est impossible.

Je m'oppose à ce projet.

Numéro : 151 Date de dépôt : 21/02/2023 Heure de dépôt : 17:33 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) : Contribution_ISDND_Macouria-Quesnel.pdf

Observation : Observations rédigées dans le document joint

Numéro : 152 Date de dépôt : 21/02/2023 Heure de dépôt : 17:47 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Je suis contre ce projet qui représente, entre autres choses, un risque sanitaire trop élevé du fait de la pollution des cours d'eau et des zones agricoles qui deviendraient trop proches de cette ISDND.

Numéro : 153 Date de dépôt : 21/02/2023 Heure de dépôt : 21:09 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Il semble incompréhensible de vouloir implanter une isdnd avec tous les risques de pollution que cela peut engendrer sur une zone entourée de 3 sources et en amont de terres agricoles déjà peu nombreuses en Guyane.
Nous suivons le projet depuis le début et nous ne comprenons pas pourquoi la première enquête publique ne comportant que des avis négatifs n'a pas été prise en compte. A quoi servent les enquêtes publiques si à chaque fois qu'elles ne correspondent pas aux attendus des porteurs de projet, elles sont remplacées par une autre ?!

Numéro : 154 Date de dépôt : 21/02/2023 Heure de dépôt : 21:41 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : En tant que professionnel des déchets sur la métropole, je m'oppose à l'installation d'un ISDND à Quesnel pour les raisons suivantes :

- 1) Production de lixiviats à côté d'une rivière avec risque très important d'infiltration de polluants toxiques en amont de zone de culture rare en Guyane,
- 2) Problématique de production de gaz lors de la fermentation des déchets
- 3) Problématique des envols de plastiques dans la forêt sans possibilité de les récupérer (pollution visuelle et impact sur la faune locale).

Arrêtons de reproduire toujours les mêmes erreurs.

Numéro : 155 Date de dépôt : 21/02/2023 Heure de dépôt : 21:50 Observation déposée par email : Modéré :

Pièce(s) jointe(s) :

Observation : Après plus de vingt années en Guyane je ne comprends pas du tout pourquoi implanter dans une urgence exprimée, un projet à risque sur une parcelle à QUESNEL Ouest . Les origines découlent de problèmes vieux de plus de dix ans, (fermeture décharge des MARIINGOUINS), et le lieu choisi , après apparemment réflexion et études, ce situe dans une zone de fait à protéger de par sa situation exceptionnelle a tous les égards (une zone agricole, des sources, la proximité du marais de Macouria, des espèces protégées,...)

Sur des milliers d'hectares il existe de fait un endroit plus adapté qui éviterait les dégâts irréversibles pouvant résulter d'une pollution toujours possible étant donné le lieu, les conséquences dramatiques sur l'eau, les populations et la bio diversité. Je suis donc contre le projet de révision du SAR